Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN

Le 16 juin à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la

salle polyvalente de Surfonds,

<u>Étaient présents</u> : Mesdames E. Mallet – A. Herrault – F. Vaussourd - S. Foret -

M. Blavette

et Messieurs A. Dutertre - C. Séchet - D. Voisin – X. Champion - H. Garnier

<u>Absents excusés</u>: F. Matrassou <u>Secrétaire de séance</u> : H. Garnier

Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie

Date de convocation

10/06/2021

Date d'affichage 22/06/2021

Nombre de conseillers

En exercice: 11 Présents: 10 Votants: 10

M. Harold GARNIER est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mai 2021 :

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 mai 2021, les membres présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

1- Délibération relative au choix de l'entreprise pour le MAPA: Travaux de voirie reprofilage et enduit bicouche Route d'Ardenay - Rue des Champs et Route de Montmacon

M. le Maire informe qu'une consultation a été lancée sur la plateforme AWS des Marchés Publics du Département et sur le site de la commune le 28 avril dernier pour les travaux de voirie reprofilage et enduit bi-couche : Route d'Ardenay, Rue des Champs (à partir du N°6) et Route de Montmacon (en commun avec la commune du Breil sur Merize). Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 31 mai 2021 17h00.

Trois entreprises ont répondu. L'ouverture et l'analyse des plis ont été effectués le mardi 1^{er} juin 2021 à 19h30 en présence de M. le Maire, Mme Blavette, Mme Vaussourd, Mme Mallet, M. Séchet, M. Champion, M. Voisin et M. Raymond Henault Adjoint à Le Briel sur Merize

Après présentation des 3 offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise EIFFAGE ROUTE de Voivres Les Le Mans pour un montant de 52 395.80€ H.T. soit 62 874.96€ T.T.C.

Autorise Le Maire à signer tout document relatif à ce marché adapté

Les travaux de reprofilage devraient débuter en septembre 2021 et l'enduit bicouche se ferait en juin 2022

2- PLUI : Débat d'orientations générales du PADD communautaire

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes de l'élaboration du PLU intercommunal, dont fait partie le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Présenté et débattu dans sa première version lors de la séance du Conseil communautaire en date du 7 février 2019, le PADD a fait l'objet d'évolutions et doit être à nouveau étudié et débattu par les membres du Conseil communautaire, puis par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire présente ainsi les orientations générales du PADD de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien :

Axe 1 : Pour une organisation équilibrée du développement

Affirmer la "colonne vertébrale" comme armature territoriale multipolaire

Poursuivre le développement résidentiel et assurer son équilibre

Préserver et mettre en valeur les grands ensembles paysagers et écologiques du Gesnois Bilurien

Ménager un socle naturel en forte évolution

Axe 2 : Pour une approche partagée et durable de l'aménagement

Orchestrer le développement de l'habitat, levier de cohésion sociale

Organiser la proximité des équipements et commerces dans le centre-bourg

Inscrire le territoire dans une démarche d'urbanisme durable

Axe 3 : Pour un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire

Renforcer le rayonnement économique et l'intégration des activités

Mettre en place les conditions de l'intermodalité

Inciter et mettre en œuvre des solutions numériques et énergétiques durables

Une présentation détaillée a été transmise par voie dématérialisée à chaque élu.

Le conseil municipal est invité à débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUI.

La discussion s'ouvre. L'ensemble des membres du conseil :

- Une découverte du projet PLUI pour les nouveaux élus
- Déplore l'heure des réunions publiques sur le territoire (17h30 : horaire non adapté pour des administrés ou élus en activité)
- Pense que le projet est axé sur les 5 grands pôles du territoire
- S'interroge sur une dérive des petites communes rurales vers des communes « mortes »
- Comprend l'objectif du PADD de préserver les espaces naturels et les terres agricoles en limitant les surfaces constructibles mais a une impression de fracture ou de rétrogradation et de frein à l'évolution des petites communes

Tous les conseillers ayant pu s'exprimer sur le sujet, le débat relatif aux orientations générales du nouveau projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien est clos.

Le conseil municipal prend acte du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du PADD

3- Travaux des commissions

✓ <u>Commission Travaux</u>: Mme Blavette rappelle que la commune s'est engagée dans des travaux de remplacement des fenêtres et portes extérieures de la mairie et équipement de mobilier urbain. Une demande de financement DETR/DSIL 2021 a été déposée en février 2021. Afin de poursuivre l'instruction du dossier il est nécessaire d'effectuer un audit énergétique du bâtiment de la mairie afin de réaliser une analyse globale de la qualité thermique du bâti.

M. le Maire a signé un devis avec la Société Delta T° Conseils pour un montant H.T. de 980.00€ pour effectuer cet audit énergétique. Celui-ci est subventionnable à hauteur de 50% du coût H.T. via le Pays du Mans dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pur l'Efficacité Energétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies : Services publics locaux de l'énergie, de l'eau, de l'environnement et des E-communications)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- -Solliciter l'aide du Pays du Mans dans le cadre du programme ACTEE porté par la FNCCR
- -Autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme Blavette rappelle les différents points vus lors de la réunion de la commission du 9 juin dernier :

- Demander un devis aux Ateliers d'Insertion pour finir l'installation des lices en bois au jardin d'enfants.
- Travaux bâtiment du commerce : finir la fixation des câbles électriques suite à la rénovation de l'enduit du mur Remplacer les tôles translucides de l'entrée de la réserve Réparer la lampe extérieur
- Commander l'échelle (inscrit au budget)

✓ Commission Culture :

M. Garnier informe que le 1^{er} juin dernier, la commission a mis au point l'organisation de la 1iere manifestation de l'année : Le concours des maisons fleuries le samedi 26 juin 2021. M. Garnier donne le déroulement de la journée. M. Garnier souhaite relancer le projet de peinture décorative de la cabine téléphonique pour la transformer en boite

✓ <u>Commission Finances</u>: M. Champion souhaite faire une étude de la taxation en vigueur pour les terrains en état d'abandon ou les habitations vacantes

✓ Commission Enfance et scolarité :

Mme Herrault informe que lors de la dernière réunion de la commission Enfance Jeunesse de la communauté de Communes Genois Bilurien il a été présenté toutes les activités proposées pour les vacances d'été sur le territoire. Toutes les informations de ces activités (horaires, lieus, animations...) sont à retrouver sur le site de la communauté de communes Gesnois Bilurien.

Mme Herrault informe également que la communauté de communes envisage la mise en place d'une application pour que les parents puissent inscrire directement les enfants aux services proposés (inscriptions périscolaires, activités...)

✓ Commission Communication :

M. Séchet informe qu'une première ébauche du dépliant d'informations et plan sur SURFONDS sera présentée par le prestataire au conseil municipal de juillet.

Le prochain Surfonds Info sera envoyé fin juin pour relecture et publié début juillet.

Questions et informations diverses

M. le Maire informe qu'un contrôle URSSAF a été effectué sur l'année d'exercice 2018 ; Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés (bulletins de salaire, livre de paie, contrat de travail, arrêtés...)

Toutefois, une lettre d'observations distincte est établie concernant la vérification générale du Grand Livre de comptabilité Générale : Après analyse du compte comptable 6257 : Réception, il apparait le paiement d'une facture pour l'orchestre du repas du 11 novembre. Cette prestation aurait dû faire l'objet d'une déclaration auprès du GUSO (Guichet Unique des Spectacles Occasionnels). Une régularisation sera à effectuer.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal pour rouvrir la salle polyvalente à la location. Compte-tenu des informations sanitaires le conseil municipal est favorable à la réouverture à la location de la salle polyvalente au 1 er juillet suivant les directives préfectorales.

M. le Maire informe que la commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle (arrêté interministériel du 18 mai 2021) pour le phénomène mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols pour la période du 15 juillet au 31 octobre 2020

M. le Maire informe que la convention d'adoption par une association des 3 poneys dont la propriétaire est décédée en début d'année va être signée la semaine prochaine chez le notaire de la famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 16 juin 2021

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
DUTERTRE Alain	Х		
MALLET Emmanuelle	Х		
GARNIER Harold	Х		
CHAMPION Xavier	Х		
BLAVETTE Mélanie	Х		
HERRAULT Aline	Х		
SÉCHET Cyril	Х		
FORET Stéphanie	X		
VOISIN David	Х		
MATRASSOU Francis		Х	
VAUSSOURD Florence	Х		